

47

Syndicat DE L'Architecture

Prix 5€ N° 21 novembre 2017
Rédacteur en chef Lionel Dunet

LIONEL DUNET

ÉDITORIAL

En bon Breton, je crois qu'il faut que, sur un navire, l'équipage soit soudé et dévoué et ainsi, il saura dans la tempête prendre les bonnes décisions.

C'est ce qui est arrivé à notre syndicat en 2016 et il aura fallu la détermination de quelques membres de l'équipage pour ramener le navire sur sa trajectoire, après six mois de tempête.

Aujourd'hui tout va mieux, même si certains membres ont décidé d'abandonner la navigation en attendant des jours meilleurs et une bonne visibilité. Les départs de ces militants nous ont d'ailleurs posé quelques soucis à un moment où le problème de la représentativité des syndicats (donc de la survie du syndicat de l'architecture) dans la branche était posé.

Le calme et la visibilité sont revenus mais il nous faut convaincre les architectes que le Syndicat de l'Architecture leur est essentiel s'ils veulent préserver leur intégrité.

Vous trouverez dans ce nouveau numéro du journal beaucoup de sujets d'actualité :

D'abord une synthèse du premier des Grands Entretiens sur l'Architecture qui s'est tenu à Paris au mois de Juin. A noter qu'une deuxième édition aura lieu à Bordeaux le 25 Novembre.

Puis des textes sur l'accès à la commande, l'aide que nous apportons aux jeunes architectes à travers l'expérience d'Echelle 1 en partenariat avec l'école de Marne la Vallée, des textes aussi sur l'« International » méconnu des architectes et dont on ne mesure pas toujours l'impact sur nos pratiques.

Au delà de ce journal vous pourrez utilement aller sur notre nouveau site pour lire les nombreux écrits adressés aux politiques et mesurer ainsi les reculs perpétrés contre la loi MOP : PPP ou conception construction privent la grande majorité d'entre vous de commande.

L'évolution du logement social est un sujet brûlant pour les architectes d'un point de vue politique bien sûr mais aussi d'un point de vue économique. Les architectes se sont toujours investis dans la recherche pour la qualité des logements. La perte d'ambition de l'Etat dans ce domaine est inacceptable et va nous ramener 50 ans en arrière.

La qualité de l'architecture est le seul vrai enjeu, mais les cadres d'exercices, de commande, d'accès aux concours, la formation, ainsi que la juste rémunération du travail, sont les moyens indispensables de cette qualité. Le syndicat de l'architecture se bat pour qu'existent les conditions nécessaires de cette qualité architecturale.

Alors venez nous rejoindre car sur notre navire nous ne voulons pas céder au chant des sirènes.

S
O
M
M
A
I
R
E

P. 2

La commande en architecture
Patrick Colombier

P. 3

Lettre ouverte à Madame la Ministre de la Culture
Lionel Dunet

P. 4

Humeur...
Michel Berthet

P. 5

Le paritarisme et la représentativité
Françoise Groshens

P. 6

Retour de Séoul
Patrick Colombier

P. 7

Élection à la CIPAV

P. 8

1:1 Échelle un
Bénédicte Meyniel
Isabelle Phalippon-Robert
Claire Minart

P. 11

Les grands entretiens sur l'architecture

P. 22

C'est quoi l'international pour un architecte ?
Patrick Colombier

P. 24

Représentativité 2017 pas de quoi pavoiser
Jean-François Chenais

Syndicat de l'architecture
24-26 rue des Prairies – 75020 Paris
Tél. : 01 43 61 02 91
www.syndarch.com

LA COMMANDE EN ARCHITECTURE

Rien ne s'est arrangé en ce qui concerne la commande d'architecture, bien au contraire et les exceptions à la loi MOP sont bien devenues la règle. Faut-il baisser les bras pour autant ? Certainement pas car l'absence de nouveaux talents dans la production architecturale aura comme conséquence la disparition de l'architecture elle-même comme valeur sociale et culturelle.

Je propose dans un premier temps à ceux que cela intéresse la lecture de textes écrits par le syndicat sur le sujet depuis 2000. On a l'impression de radoter ! Maintenant c'est peut-être moi qui ai tort quand certains me disent que les jeunes sauront bien conquérir les marchés publics tout seuls !

Donc si vous avez un peu de temps, allez sur le site du syndicat à l'adresse suivante :

<http://www.syndarch.com>

dans la rubrique Pratiques professionnelles.

Il faut savoir que l'ordre des architectes et l'UNSAFA sont opposés à la modification de la procédure des concours restreints car indemnisés. Ils ont même ardemment milité auprès du gouvernement pour maintenir les concours que celui-ci voulait supprimer.

Il faut savoir aussi qu'une majorité d'architectes est favorable aux conception-constructions, y compris dans nos troupes.

Les procédures adaptées qui sont nombreuses font moins l'unanimité dans la mesure où la candidature est financièrement de plus en plus lourde pour les agences et que malgré tous les efforts, les maîtres d'ouvrage et leurs AMO chargent toujours un peu plus la barque.

Quant aux PPP, cela ne concerne que peu d'architectes qui d'ailleurs, après une expérience, admettent que cette procédure n'est pas favorable aux architectes.

Toutes ces procédures éliminent quasi systématiquement les petites agences qui n'auraient pas les « références et moyens » demandés, ou auraient proposé dans le cadre des procédures adaptées une proposition d'honoraires trop élevée.

Il y a ensuite les négociations d'honoraires menées par les maîtres d'ouvrage ou leurs AMO.

Il y a aussi la fragilité ou l'inconscience de certains architectes qui pratiquent le dumping, proposant des rémunérations qui ne leur permettront pas d'accomplir sereinement leur mission.

Le travail mal fait qui s'ensuivra aura pour effet de dévaloriser la fonction d'architecte.

On le voit, les procédures qui régissent la commande d'architecture publique laissent peu de place à la nouvelle génération d'architectes.

Que reste-t-il aux jeunes architectes pour obtenir une commande ?

La maison du tonton, quelque marché privé obtenu par relation... Avec l'espoir que leur travail soit remarqué et qu'un jour ils puissent enfin accéder aux marchés publics !

Ou encore la reconnaissance issue de la participation à un concours international... Situé dans un autre pays !!

C'est le cas récemment d'une équipe de jeunes français emmenée par Noël Dominguez mentionnée lors du concours de Bamiyan en Afghanistan et plus récemment encore d'une équipe française de Nantes associée à un architecte allemand pour un concours d'idées (UIA) en Turquie.

Comme je le disais dans mon préambule, certains pensent que je me trompe et que les jeunes sauront prendre leur place dans la commande d'architecture publique. Certains maîtres d'ouvrage publics souhaitent effectivement que des équipes jeunes puissent participer à des concours, mais répondre à une invitation est une chose et gagner en est une autre. On m'a parlé récemment d'une jeune équipe qui a participé à quinze concours et n'en a gagné aucun ! Peut-être est-ce autre chose qu'une défiance et que si l'image est bonne, les fonctionnalités du projet ne sont pas au rendez-vous !

Les jeunes se regroupent pour être plus crédibles au niveau des compétences et moyens. Certains s'associent avec d'autres installés dans des lieux différents, sur le territoire national ou européen. Ne doit-on pas alors s'interroger sur la notion d'auteur ?

Bref, j'aimerais bien connaître vos positions sur ce sujet de la commande d'architecture. Nous sommes dans un pays où la révolution n'est plus de mise, où le fatalisme ou le consensus mou dominant.

Patrick Colombier

Syndicat DE L'Architecture

Lettre ouverte à Madame la Ministre de la Culture, Monsieur le Ministre de L'Économie et des Finances,
Monsieur le Ministre de la Cohésion des Territoires, Monsieur le Ministre de la Transition écologique et solidaire.

Paris, le 17 octobre 2017

Madame et Messieurs les Ministres,

Le **Syndicat de l'architecture** souligne l'importance des **logements sociaux dans l'équilibre de la société française**. Les architectes s'investissent avec passion pour leur conception et leur rénovation et ils voient le logement social comme un des piliers du rôle social de leur métier.

— **L'aggravation de fractures territoriales** sera une conséquence majeure de cette réforme. De fait, si certains organismes pourront, même difficilement, compenser les pertes de loyers dues à la réforme, les plus petits, et surtout ceux qui œuvrent sur des territoires en dehors des métropoles, ne pourront pas compenser ces baisses, et investir dans la construction ou la rénovation.

— **Economiquement** le secteur du bâtiment ne peut être exclu de la relance économique voulue par le gouvernement, or le logement social est un élément structurant de l'équilibre économique de ce secteur.

— **Environnementalement**, la volonté même de respecter les objectifs que s'est fixé le gouvernement ne peut nier l'impérieuse nécessité de rénovation énergétique du parc immobilier et particulièrement du parc de logements sociaux. Plutôt que de couper les moyens d'action de ce secteur, le gouvernement pourrait mettre en place une politique volontariste de rénovation thermique de l'habitat.

— Garants de la **qualité architecturale**, les organismes de logements sociaux, qui ont l'obligation d'organiser des concours d'architecture, doivent rester des acteurs essentiels de l'aménagement du territoire. Or la disparition de cette commande ou, dans l'urgence, la course à la construction à bas prix de logements de mauvaise qualité, ne peuvent que tirer vers le bas la production architecturale. **Une profonde réflexion sur le coût du logement** et du foncier, sur les dérives des règles et des normes de construction, pourrait permettre sans précipitation excessive d'abaisser le coût de la construction en maintenant un haut niveau de qualité, tout en abaissant mécaniquement le coût des loyers des logements neufs.

Le syndicat de l'architecture apporte son soutien au combat que les organismes de ce secteur mènent pour sauver et améliorer le logement social et demande au gouvernement,

au nom de la justice sociale,

au nom du développement économique,

au nom de l'égalité territoriale, et

au nom de ses engagements en matière de développement durable :

de réexaminer ses projets de réformes et de mettre en place une politique du logement équilibrée, durable et soucieuse non seulement de préserver le secteur du logement, mais de le développer comme axe d'équilibre de sa politique sociale et économique.

Une volonté de réformes, qui n'exclut ni le dialogue, ni la prise en compte de réalités économiques, sociales, culturelles et territoriales.

Nous vous prions d'agréer, Madame et Messieurs les Ministres, l'assurance de notre haute considération.

Lionel Dunet, Président du Syndicat de l'Architecture



H U M E U R . . .

L'idée émise récemment de baisser, sans compensation, les loyers des hlm pour atténuer les effets de la baisse de l'APL (Aide Personnalisée au Logement) renforce notre impression que nous assistons malheureusement à une phase accélérée de « gogolisation » de la politique du logement.

Ou, autrement dit, l'intelligence artificielle est-elle déjà là... et So... artificielle ?

Toute personne normalement constituée, ayant un peu trainé ses guêtres dans le monde HLM sait que parmi les organismes HLM, il y a ceux qui ont des parcs pas trop dégradés, qui parviennent à maintenir des groupes immobiliers socialement difficiles, qui sont gérés honorablement et donc, en particulier avec la baisse des taux, se maintiennent à flot. Et puis il y a les organismes, les plus nombreux, qui ont juste « la tête hors de l'eau » et qui ne se maintiennent que par des efforts continus... ou qui s'écroulent et sont repris par des confrères, ce qui arrive régulièrement.

Vouloir uniformément baisser les loyers des organismes sociaux revient à traiter indistinctement ces deux catégories d'organismes et donc à enfoncer d'avantage les plus faibles ; et en prime, obliger tous les organismes à raboter... Le cas échéant sur les coûts d'entretien des immeubles, ce qui est certainement la dernière des choses à faire.

Voilà donc une mesure qui n'a pas grand-chose à voir avec le bon sens.

Mais l'on sent qu'il y a là une arrière-pensée qui nous susurre (à tort ou à raison ?) Que certains organismes sociaux seraient « riches » et qu'il n'y aurait pas de scrupules à les taxer au portefeuille.

Oui, mais comme « en même temps », il est nécessaire de produire encore et encore des logements à bon marché (cf. les secteurs tendus), il vaudrait bien mieux, au lieu de taxer les organismes

et se mettre tout un milieu à dos, se servir de ces outils qui n'ont pas démérité et inciter, y compris ardemment, ceux qui ont une forte assise financière à investir dans la construction de nouveaux logements sociaux.

Il se peut aussi que certains doivent se structurer. Quand on construit une fois l'an, ou tous les deux ans, on n'a peut-être pas en interne les qualifications suffisantes pour faire construire. Mais par ailleurs, un constructeur social ne fera pas construire comme un promoteur privé ; parce qu'il assure ensuite la gestion immobilière et qu'il pense donc nécessairement à la durée.

Plus globalement, il ne faut pas oublier non plus que la construction sociale est un outil puissant d'action économique, en cas de nécessité de politiques contracycliques.

Mais pour en venir à l'APL et aux loyers, disons-le franchement, le problème numéro 1, c'est le foncier ; et les zones tendues ne sont bien souvent tendues que parce que les collectivités locales organisent depuis des années la raréfaction foncière...

Quand on entend dire que l'aide au logement contribue à la hausse des loyers, on reste pétrifié par ce qui montre, outre un certain cynisme, une méconnaissance de la formation des prix de la construction.

Car ce qui contribue à la hausse des coûts et donc des loyers, c'est avant tout, premièrement, fondamentalement, le cadrage/blocage du foncier que les

collectivités locales organisent depuis des décennies sur les territoires qu'elles administrent ainsi que les services d'Etat qui n'ont pas su ou pas voulu faire passer les obligations adéquates permettant une disponibilité foncière, dans les POS puis les PLU.

Ceci est particulièrement vrai dans les zones tendues.

Ne serait-ce qu'en région parisienne, tout le monde est d'accord pour dire qu'il y a insuffisance de logements locaux à bon marché mais quand il s'agit d'en construire, c'est « chez les autres et pas chez soi ».

Ce qui montre en passant que les libéraux – mais pas que – ne sont libéraux que lorsque ça les arrange. Sinon, on bloque le marché et donc on crée la pénurie, la hausse des coûts, l'éloignement des constructions sociales, l'augmentation des distances habitat / travail. Et ceci... sur 30ans... ça fait mal !

Nous ne sommes pas sous un régime de marché libre mais sous un régime « d'octroi » ; octroi de permissions de construire au cas par cas, ce qui constitue en passant une limitation drastique du droit de propriété. Ceci rappelle plus les anciennes oligarchies de Toscane que n'importe quel libéralisme contemporain. Trouverons-nous un moyen de changer cette situation ou, comme disait « le Grand », continuera-t-on les petites popotes sur les p'tits feux ?

Il est vrai que si le logement social n'était pas devenu une espèce de seringue à mono clientèle très sociale, il ne conduirait pas à ces blocages. Il faudrait que le logement à bon marché

Le paritarisme et la représentativité

Beaucoup d'entre vous le savent, notre syndicat a traversé une tempête en 2016 dont une conséquence a été la perte de nombreux adhérents. Nous avons redressé le navire mais l'enquête sur notre représentativité dans la branche architecture qui a eu lieu dans le même temps en a subi les conséquences, si bien que les résultats nous placent derrière l'UNSFA qui représente 70 % et nous 30 %.

Le Ministère dans son arrêté prévoit bien cependant que le Syndicat de l'Architecture est représentatif et confirme son droit à participer aux débats, à négocier les accords au sein de la Branche et à les signer. Cependant, le Ministère de façon prudente prévoit d'accorder à l'UNSFA la possibilité de faire opposition à un accord signé par le seul Syndicat de l'Architecture et prend ainsi à minima le « poids » de sa représentativité.

En réalité cela ne changera pas beaucoup notre façon de faire au niveau du paritarisme puisque tous les accords sont discutés démocratiquement et que le Syndicat n'impose jamais aux partenaires sociaux des propositions qui viendraient contre les intérêts des entreprises d'architecture.

Nous allons continuer à travailler, à participer à l'ensemble des commissions et sous-commissions sans polémique, avec des gens compétents et au fait des problématiques du paritarisme.

Nous allons rester vigilants pour aider l'ensemble des entreprises d'architecture à inscrire leurs activités conformément à des règlements et des lois de plus en plus complexes.

Françoise Groshens

devienne un logement beaucoup plus ouvert socialement. L'hyper spécialisation ne le sert pas.

Il y avait dans le passé, mais ceci n'est qu'un exemple, le système du 1 % employeurs qui permettait de réserver dans les constructions sociales, des contingents de logements notables (parfois 25 %) destinés à des salariés d'entreprises situées dans un secteur proche. Mais l'État, toujours en recherche d'argent a quasiment réduit le système à peau de chagrin. Le 1 % avait un défaut, les personnes logées à ce titre du 1 % étaient pratiquement logées à vie, ce qui nuisait à son efficacité, mais une modification de la loi facilitant (avec des délais) la récupération du logement par l'employeur, après le départ d'un

salarié, ne serait pas d'une grande difficulté.

Il y a certainement d'autres pistes qui permettraient d'assurer une certaine diversité à ce que je préférerais appeler le secteur du logement à bon marché plutôt que le logement social.

Tout ceci pour dire au final que lorsque l'on veut faire d'un territoire un ensemble efficace en termes d'habitat/emploi, et donc au global plus facile à vivre et plus compétitif (cf. les heures perdues dans les transports), il faut que l'Etat ou/et les collectivités situées au niveau adéquat, avec les compétences requises, et ayant été clairement habilités à mettre en œuvre une telle politique, aient les moyens opéra-

tionnels de cette mise en œuvre : ce qui signifie Pouvoir (Pouvoir discuté, négocié mais Pouvoir quand même), sur la réglementation des sols, sur la préemption des terrains et sur l'attribution des permis de construire... qui ne seraient donc plus l'apanage exclusif des collectivités locales.

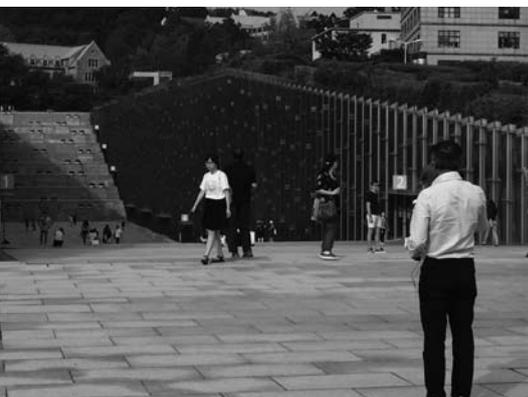
Et il faudrait aussi parler de la qualité de l'urbanisme...

Mais là, je sens que je pousse le bouchon un peu loin, il faut que j'arrête. Bonne journée !

Michel Berthet

Ancien Directeur Général Adjoint de la RIVP.

Retour de Séoul



Ville de Séoul, Université Féminine Ewha, architecte Dominique Perrault.



Musée SAN architecte Tadao Ando, ville de Weonju.



INTERNATIONAL

Du 30 Août au 11 Septembre certains d'entre nous étions à Séoul pour participer au congrès de l'UIA.

Les trois premiers jours ont été consacrés à la prise de connaissance de ce pays particulier, à la visite de Séoul, ville particulière qui regroupe 25 millions d'habitants sur une population totale de 50 millions... Mais aussi de projets intéressants réalisés par Jean Nouvel, Mario Botta, Tadao Ando, Alvaro Siza ou encore Renzo Piano.

Dominique Perrault nous a fait visiter son université féminine « Ewha » et nous le remercions pour le temps qu'il nous a consacré.

Il n'y avait pas que des élus du CIAF à Séoul, une soixantaine d'architectes français qui découvraient ce que représente l'action à l'international sont venus et se sont dit ravis de découvrir son sens. Ils sont même tous venus au congrès qui se tenait du 3 au 7 Septembre. La France avait érigé un stand dans lequel elle a organisé des rencontres. La présence active d'Agnès Vince, Directrice de l'Architecture a représenté pour nous une marque de soutien.

L'Assemblée générale de l'UIA réservée aux représentants des différentes sections membres avait lieu dans un bâtiment réalisé par Zaha Hadid.

Le CIAF, section française de l'UIA, a présenté des motions visant à moderniser les structures de l'UIA en la rendant plus démocratique et permettant également de retrouver un meilleur équilibre financier. Pendant les trois ans à venir le CIAF va continuer de travailler à ces changements incluant une autre vision du découpage des régions.

La France n'a pas proposé de candidatures pour les élections qui ont suivi pour préserver au mieux son autonomie de parole. Elle continuera de faire entendre sa voix sur les sujets contenus dans ses motions. Le rapprochement entre Europe de l'Ouest et Europe de l'Est restera un travail important à accomplir. En effet, la structure des régions actuelles découle des accords de l'alta et ne correspond plus à la réalité des enjeux culturels d'aujourd'hui.

Un américain du nord, Thomas Vonier a été élu président de l'UIA, Serban Tiganas, roumain, est devenu Secrétaire général et Fabian Llisterra, espagnol a été reconduit au poste de trésorier.

Les architectes français qui connaissent mal l'international doivent savoir que ce congrès de Séoul a attiré plus de 10 000 personnes et que des conférences ont eu lieu avec Dominique Perrault, Toyo Ito, Kengo Kuma...

Notre monde est soumis à de nombreux drames liés aux hommes et à leur intolérance, mais également à la nature, aux séismes, aux cyclones, à la sécheresse.

L'accroissement de la population mondiale pose des problèmes d'accueil immenses aux années à venir.

L'architecture ne peut pas tout, mais partager notre savoir pour bâtir plus solide et pas n'importe où, pour offrir un abri à chacun, voilà ce que nous pouvons espérer pour peu que les architectes s'engagent dans cette voie humaniste, contenue dans la définition même de leur métier.

Exporter ses compétences pour bâtir une énième tour à Shanghai est une chose, aider l'humanité pour éviter un désastre en est une autre.

Par Patrick Colombier, octobre 2017

ÉLECTION À LA CIPAV

Le Syndicat de l'Architecture, avec la CNPL, s'est investi depuis plusieurs années dans l'administration de la CIPAV pour permettre à terme un redressement significatif de la gestion de cette caisse.

Des progrès considérables ont été faits depuis trois ans pour la gestion des comptes et la situation financière est bonne à tel point que l'Etat tente d'éclater cette structure en renvoyant la plus grande partie de ses adhérents vers le régime général dont la santé financière est précaire.

Cependant les droits qui sont les nôtres sont en périls. Les enquêtes menées par les organes officiels, les rapports successifs de la Cour des Comptes sur la gestion de notre caisse, les mécontentements de tous ordres de la part des cotisants et des prestataires, appellent une réaction de défense et de renouveau de notre institution.

- Pour défendre nos droits à la retraite qui sont en périls
- Pour contrôler et maîtriser les prélèvements
- Pour mettre en place une gestion soucieuse de justice et de solidarité entre cotisants
- Pour sauver l'autonomie menacée de notre institution

Ensemble, pour une gestion saine, équilibrée, efficace, nous constituerons avec la CNPL une majorité de gestion interprofessionnelle.

La tâche de redressement appelle une énergie commune, des efforts conjugués, et une volonté de transparence et de rigueur. C'est le sens de notre engagement

C'est le sens du vote qui sera le vôtre en nous faisant confiance pour défendre vos intérêts.

Il faut par votre vote en faveur des candidats du Syndicat de l'Architecture soutenus par la CNPL préserver la CIPAV d'un éclatement qui aurait pour effet d'augmenter très sensiblement nos cotisations dans un régime par annuités et non par points.

Votez pour nos candidats :

Collège 1 :

Titulaire**Danièle Damon****Lionel Dunet****Bénédicte Meyniel****Alain Debord****Marie-Laure Schneider****Suppléant (e)****Reine Sagnes****Laurence Croslard****Gérard Lancereau****Christian Talma****Frédéric Vincendon**

Collège 4 :

Titulaire**Patrice Faure****Suppléant****Patrick Colombier****Pour le conseil d'administration****Le Président Lionel DUNET**

1:1 Échelle Un

PARTENARIAT

Le Syndicat d'Architecture a été sollicité par l'école « Ville et Territoire de Marne La Vallée », pour assurer l'organisation des permanences de conseil. Ceci dans le cadre d'une convention de partenariat, lors de la mise en place opérationnelle d'Échelle 1. Ainsi 19 entreprises, accompagnées dans l'année, bénéficient de 2 sessions de 1h30 dans et hors les murs.

Ce dispositif mis en place pour la session 2016-2017 sera reconduit cette année.

Certes, le coût pour le syndicat, de ces 60 heures de permanence n'est pas neutre. Il résulte d'un choix politique du Conseil d'administration. Il s'agit de parier et d'investir sur l'avenir. Ce choix s'inscrit très directement dans nos réflexions sur la responsabilité particulière, qu'en tant qu'architecte, nous avons de transmettre la part empirique des savoirs spécifiques à notre art, qu'au fil des projets nous acquérons, et qui en son temps nous a été transmise...

Dans les MURS



1:1 Échelle Un a un an

Depuis Octobre 2017, l'école d'architecture de la ville & des territoires à Marne-la-Vallée, met en place pour la seconde année consécutive le programme Échelle Un.

Après la formation initiale des futurs architectes jusqu'au diplôme, complétée par la HMONP et même par un troisième cycle de spécialisation, l'école a élargi sa mission en créant un accompagnement des futurs entrepreneurs, et des architectes déjà engagés dans un projet de société.

Échelle Un, est un programme de soutien à la création et au développement de l'entreprise en quatre volets permettant une implication graduée des architectes inscrits dans le programme.

1:1 Échelle Un

Dans les murs :

C'est un encadrement théorique, pratique et logistique. Les entrepreneurs bénéficient de formations sur l'entreprise d'architecture, participent aux rencontres Echelle UN, peuvent s'inscrire aux permanences de conseil individualisées et ont un accès gratuit aux cours magistraux des formations de HMONP et du 3^e cycle de l'école.

Un espace de travail équipé en mobilier et matériel d'impression leur est affecté. L'utilisation des ressources de l'école est ouverte : atelier de maquettes, reprographie, bibliothèque, bases de données.

1:1 Échelle Un

Hors les murs :

C'est la réplique de Echelle Un dans les murs sans l'utilisation de l'espace de travail dédié dans l'école. On comprend donc qu'il s'adresse plus à des entrepreneurs ayant déjà un lieu de travail.

1:1 Échelle Un

Sensibilisation :

Les jeunes diplômés ou jeunes entrepreneurs bénéficient de permanences de conseil sur demande et ont accès à une sélection de conférences liées à la création d'entreprise.

1:1 Échelle Un

Formation continue :

De jeunes entrepreneurs extérieurs au dispositif peuvent s'inscrire à la carte aux ateliers pratiques et aux conférences à un tarif très préférentiel. Les thèmes privilégiés sont la gestion et le développement de l'entreprise, et pour les architectes exerçant déjà en leur nom propre, le système de production, l'organisation et la prospection.

L'inscription :

Les personnes et entreprises souhaitant intégrer le programme sont invitées à déposer des dossiers de candidature sélectionnés en jury à chaque rentrée scolaire.

Les frais d'inscription sont : 300 € par entreprise et 100 € par personne supplémentaire.

L'équipe :

L'école : Elle assure la coordination du programme, et l'aspect matériel dans les murs, mais au-delà de ces dispositions, l'école pointe par la création même du programme, la spécificité des sociétés d'architecture qui par la nature de leur ancrage, et leur modèle économique, sont excluent de la plupart des dispositifs d'aide à la création

d'entreprises. Un constat conforté par les chiffres et enquêtes sur la profession, et les appels à soutien des jeunes architectes pour la création et le développement de leurs entreprises. Alors, s'il suffit de grimper à cette bonne échelle pour mieux plonger dans la vie active, nous attendrons impatiemment le bilan de cette première année d'exercice Échelle Un à Marne-la-Vallée. Mais encore ? Quand s'ouvriront de nouveaux programmes Échelle Un ? Dans quelles écoles ? Dans quelles régions ?

Des intervenants : Ils sont là pour informer, approcher la professionnalisation au plus près, faciliter l'insertion dans le monde du travail et la création d'entreprise. Ce ne sont pas des enseignants au sens strict, mais plutôt des accompagnants capables de répondre à des questions portant sur des cas de figure précis et pratiques. Et c'est nouveau. Et c'est rassurant. Par ailleurs, et avec les journées de formations, le jeune et futur entrepreneur risque de prendre gout et habitude à la formation obligatoire. Le gout du risque...

Des rencontres : Ce sont de vrais contacts organisés avec des professionnels de profils divers qui exercent dans le domaine de l'architecture. Bien sûr, il sera donné de bons conseils durant ces rencontres, mais l'objectif est sans doute d'affaiblir la solitude souhaitée ou subie par ces futurs chefs d'entreprises, leur donner des moments d'échanges entre eux et avec d'autres, et pourquoi pas déjà une reconnaissance ?

Bénédictte Meyniel

Le Billet d'Isabelle Phalippon-Robert

Le projet échelle 1 de l'école nationale supérieure d'architecture de la ville et des territoires à Marne-la-Vallée est soutenu par le Ministère de la Culture depuis deux ans dans le cadre de l'appel à projet professionnalisation en 2015.

Issue des Assises de la jeune création, cette mesure favorise la structuration de l'activité des diplômé(es) de l'enseignement supérieur Culture.

L'école de Marne-la-Vallée met en place un dispositif original de formation continue. Du fait de son agilité, il s'adapte aux besoins réels de professionnalisation et apporte une aide innovante à la création d'entreprise. Le dispositif Echelle 1 sensibilise des architectes qui souhaitent développer un projet entrepreneurial personnalisé.

Conforme à la Stratégie nationale pour l'architecture de 2015, cette offre de formation « continue » répond à une demande ciblée et cohérente avec l'écosystème professionnel. Elle a déjà trouvé un public.

Isabelle Phalippon-Robert

Chef du bureau des enseignements

Sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture

Service de l'architecture, Ministère de la Culture.

Le Bilan de Claire Minart

Chargée de mission à l'École d'architecture de la ville & des territoires à Marne-la-Vallée

Cette première année d'existence du dispositif a permis l'accompagnement de jeunes entrepreneurs dans la mise en place des outils nécessaires au bon développement de leur activité. Pendant neuf mois, conférences, ateliers pratiques, sessions de conseil et rencontres professionnelles se sont succédées à l'École d'architecture de la ville & des territoires, pour permettre aux entrepreneurs de se former et de d'échanger sur les thématiques de la création et du développement d'une jeune entreprise.

Cette expérience a permis l'instauration d'un climat propice au partage entre des entrepreneurs soulagés de ne pas être placés, pour une fois, dans une situation de concurrence. Par ailleurs, la diversité des profils accueillis s'est révélée très enrichissante, pour les participants comme pour les intervenants.

1:1 Échelle Un Première session- en quelques chiffres :

19 entreprises ont été accompagnées au long cours pendant la première année d'existence du dispositif, soit 26 personnes. Parmi elles, on dénombre :

- 8 femmes et 18 hommes,
- 2 allocataires du RSA et 13 demandeurs d'emploi,
- 4 projets de création d'activité, 1 projet de reprise d'une entreprise existante, 12 entreprises de moins de 2 ans et 2 entreprises de plus de 2 ans,
- 4 auto-entrepreneurs, 1 architecte libéral, 10 sociétés

1:1 Échelle Un Deuxième session – est en cours de lancement.

Les jurys de sélection viennent de se terminer, le cycle de formation va être programmé sous peu par l'école d'architecture, en concertation avec les entrepreneurs retenus.

Pour cette nouvelle session et grâce à son site internet mis en ligne avant l'été (www.echelleun.archi), l'école d'architecture offrira une visibilité aux entrepreneurs accompagnés et pourra communiquer sur les offres « à la carte » du dispositif : sensibilisation et formation continue, afin de permettre au plus grand nombre de démarrer son activité dans de bonnes conditions.

Claire Minart

Chargée de mission

École d'architecture de la ville & des territoires à Marne-la-Vallée.

LES GRANDS ENTRETIENS SUR L'ARCHITECTURE

22 Juin 2017

Il faisait très chaud ce 22 Juin 2017 à Paris et plus encore dans l'amphithéâtre d'honneur de l'école des Beaux Arts où se tenait le premier des grands entretiens du Syndicat de l'Architecture.

Notre président Lionel Dunet a ouvert cette journée en en rappelant le thème : « Transmettre ».

Amphithéâtre d'honneur de l'école des Beaux Arts, © Melisa Leoni, Juliette Chenais de Bussher.



« L'architecture est l'un des Beaux Arts, le premier peut-être, et c'est pour le rappeler que nous vous avons conviés en ce lieu emblématique, pour tenir le premier des Grands Entretiens sur l'Architecture. Le Syndicat de l'Architecture, c'est 40 ans de lutte pour transmettre notre foi auprès du plus grand nombre, pour faire comprendre que l'Architecture est cet art particulier qui doit permettre à l'humanité de s'épanouir dans des espaces de vie porteurs de sérénité, d'émotions et de paix.

Mais l'Architecture n'est pas un art autonome comme peuvent l'être la peinture ou la musique. L'environnement politique, économique, technique, réglementaire qui contribue à sa traduction reste peu sensible à son émergence. Transmettre notre désir d'Architecture à tous ces acteurs nous semble indispensable comme il nous semble essentiel de leur faire comprendre notre capacité à réaliser la synthèse du projet.

Les architectes français sont en crise, les honoraires tragiquement à la baisse, le travail trop rare et la commande publique dépourvue d'ambition qualitative. Un cycle de trois colloques donc, à Paris et en région, trois espaces de dialogues et de réflexions pour croiser nos savoirs, nos critiques et nos propositions. Nous allons construire une vision partagée des politiques architecturales nécessaires qui sera la base des actions du syndicat de l'architecture dans les mois qui viennent.

Les bouleversements politiques actuels sont l'occasion pour les architectes de prendre la parole et de dire comment préparer les conditions d'accueil d'une population mondiale qui aura doublé à l'horizon de 2050.

Transmettre, partager, convaincre, voilà notre ambition, alors si vous le voulez, commençons. À vous la parole. »

Nous avons invité trois architectes connus, Henri Ciriani, Jean Nouvel et Rudy Ricciotti impliqués dans les combats du Syndicat de l'Architecture, depuis sa création pour certains et depuis sa renaissance en 1996 pour d'autres, mais également Andréa Bruno architecte italien connu pour son travail précieux sur de nombreux bâtiments historiques, Sylvie Robert, sénatrice d'Ille et Vilaine, vice présidente de Rennes Métropole, Amina Sellali directrice de l'ENSA de Marne la Vallée

Étaient également présents dans les différents entretiens Laurent Beaudouin, architecte et enseignant, Vincent Bassez architecte au Caue du Nord, Claude Laurent Aubert, architecte au Caue de Charentes Maritimes, Jacques Leccia architecte à Bayonne, Noël Dominguez, architecte à Paris.

Merci également à Christian Romon, secrétaire général de la MIQCP qui nous a fait l'honneur d'être parmi nous toute la journée.

Nous regrettons cependant l'absence d'un représentant du CNOA comme celle du ministère de la culture.

Ce qui est intéressant dans ce type d'entretien repose sur les convergences de points de vue que l'on a vu apparaître dans les trois thèmes abordés.

Ce compte rendu tente ainsi de synthétiser les avis des intervenants sur cinq thèmes auxquels les architectes sont sensibles :

- 1 Le sens de l'Architecture et sa transmission
- 2 La ville, sa transformation incontrôlée
- 3 Les contraintes normatives
- 4 L'État et l'Architecture
- 5 La Commande D'Architecture
- 6 Quel avenir pour les architectes ?

1 Le sens de l'Architecture et sa transmission

L'architecte est un humaniste et un artiste mais en même temps l'acteur de la synthèse du travail d'équipe de la maîtrise d'œuvre.

La pénétration de la culture anglo-saxonne en particulier contre la France et ses trois cents ans d'académisme a modifié profondément l'enseignement de l'Architecture en France.

La domination de la machine dans la formation et la pratique professionnelle au détriment du temps de la réflexion et du questionnement doit nous interroger. La machine qui permet de rendre constructible n'importe quelle forme initiale n'entraîne-t-elle pas la perte du « sens » que doit contenir tout projet réfléchi ?

La vaste « bibliothèque » de projets accessible à tous favorise le copier-coller au détriment de la réflexion sur le programme et sur le lieu.

Amina SELLALI

L'architecture est une discipline, à l'instar d'autres disciplines, qui n'est pas enseignée au lycée. Lorsque les lycéens arrivent dans une école, ils sont vierges de toute connaissance de l'architecture, si ce n'est par leur milieu social. L'école qui les accueille a pour objectif de les sensibiliser à cette discipline, à ce métier, à travers une série de champs disciplinaires et surtout, l'enseignement du projet. Enseignement du projet qui s'élabore dans les établissements selon telle ou telle méthode différente (progressivité, intégration de la complexité dès le départ...), mais l'objectif de toutes les ENSA (à l'issue du 1^{er} cycle en tout cas), c'est que les étudiants disposent d'un socle de connaissances commun qui leur permet déjà,

avant d'aborder le 2^{ème} cycle (le cycle Master), de savoir construire de façon ordinaire, avec l'intégration, l'implication de données sociétales.

En ce qui concerne la fragilisation de la profession, la crise que connaît le métier, il est vrai qu'aujourd'hui, les étudiants se demandent s'ils auront un travail au sortir de l'école. Les métiers de l'architecture se diversifient (maîtrise d'ouvrage, enseignement, recherche), mais pour beaucoup, en entrant en école d'architecture, les étudiants ont comme image celle d'être maître d'œuvre. L'un des rôles des écoles c'est de les amener à trouver leur place dans un environnement qui bouge, un monde en mutation, qui, par facilité, pousserait à céder à certaines injonctions.

Il est question de transition numérique, de transition écologique, le rôle d'une école ne serait-il pas plutôt d'insister sur les invariants de la discipline et de se dire que ce qui est appris dans une école ne peut pas être appris ailleurs ; les enseignants sont réellement des passeurs et le plus important, c'est d'apprendre aux étudiants (futurs architectes en charge de la profession) à problématiser les choses, à avoir un recul critique et se demander s'il ne vaut pas mieux, plutôt que d'installer des panneaux photovoltaïques sur le toit de l'installation d'un équipement, penser son implantation comme le faisaient les prédécesseurs, les grands architectes et se dire que la matérialité de la construction, le bâtiment, a une inertie et qu'il n'est pas forcément obligé de rajouter des isolations extérieures ou intérieures.

Depuis un certain nombre d'années, la loi de 2005 a consacré les écoles d'architecture dans le champ de l'enseignement supérieur et de la recherche et de fait, les écoles appartiennent à des regroupements universitaires qui travaillent avec des ingénieurs et des urbanistes. Il faut donc que les architectes trouvent leur place dans ce milieu. Un architecte n'aborde pas l'urbanisme comme un urbaniste, les objets d'études sont peut-être les mêmes, mais le regard propre de l'architecte



Henri Ciriani, © Melisa Leoni, Juliette Chenais de Bussher.

se construit au sein de l'école. Tous ces éléments, les écoles essaient de les porter

Laurent BEAUDOUIN

Il faut savoir en premier lieu qu'un projet ne s'enseigne pas et que c'est la manière de faire le projet qui est enseignée. L'enseignant enseigne le chemin, les dispositions pour faire le projet, ce qui le place dans une situation évidemment très importante qui est une situation de distance.

L'enseignant n'est pas là pour apporter des solutions, mais pour apporter des questions et le questionnement vis-à-vis des étudiants, c'est toujours la base de leurs progrès. Ne jamais mépriser les étudiants, mais les soutenir et leur faire découvrir leurs propres capacités, leur faire découvrir, quelquefois durement, ce qu'ils sont capables de faire et à ce moment là, déclencher l'enthousiasme. C'est pour cela qu'il y avait un tel attachement à ce que faisait Henri CIRIANI et les étudiants se sentaient capables et découvraient leurs capacités

à faire. Du point de vue de l'information de l'enseignement, c'est la chose majeure qu'a apportée Henri CIRIANI.

Henri CIRIANI

L'enseignement de l'architecture connaît un problème, ceux qui enseignent bien se font détester et ceux qui enseignent mal font pitié. D'une manière générale, le problème de l'architecture, c'est qu'il faut que les écoles apprennent les invariants, mais les enseignants ne les connaissent pas. Aujourd'hui, les invariants sont mis en cause par la machine et plus personne ne prend une cote, les gens ne savent pas quelle est la largeur d'un lit.

Tout a commencé lorsque les anglosaxons ont gagné la bataille de l'enseignement de l'architecture. Comme leur objectif c'était de taper sur les français et que pendant 300 ans, l'académisme avait dominé le monde, ils ont commencé par dire que l'enseignement de l'architecture n'était pas académique et qu'il n'enseignait pas les invariants. Non seulement tout le monde est libre,



*Pierre Petropavlovsky, Lionel Dunet, Jean Nouvel,
© Melisa Leoni, Juliette Chenais de Bussher.*



*Patrick Colombier,
© Melisa Leoni, Juliette Chenais de Bussher.*

tout le monde peut être créatif, mais il faut chercher les créatifs. Ainsi, les enseignants, étaient devenus des gens qui jugeaient qui était créatif ou pas. Si quelqu'un n'avait pas la chance de plaire à l'enseignant, il était considéré comme étant mauvais parce que chaque enseignant était à lui seul une institution et il décidait tout.

Le problème est très simple, les anglosaxons ont installé un système semestriel (qui en réalité, est trimestriel) où chaque quinzaine ou vingtaine d'étudiants changent d'enseignants. Pour l'étudiant, changer d'enseignants, est la preuve démocratique d'un bon enseignement, or, il a toutes les chances de ne rien savoir du tout en sortant de l'école. Il faut faire des écoles où l'on apprend l'essentiel, à condition de savoir ce qu'est l'essentiel. J'ai été crucifié plusieurs fois et nommé grand architecte de la fin du XX^e siècle et le XXI^e siècle a démarré avec la disparition de l'architecture. Que certains artistes arrivent à émerger en tant qu'architectes, ça ne signifie pas que les 9/10^e

qui restent soient reconnus en tant que tels, même par leur famille.

Être enseignant en architecture, c'est dix fois plus compliqué qu'être n'importe quel autre enseignant. L'art se mêle de tout, l'art empêche d'avoir la sûreté scientifique, l'assurance ; personne ne peut dire « c'est comme ça, parce que... »

La différence entre une production « X » Play full et l'architecture, c'est que l'architecture doit avoir du sens et pour qu'elle ait du sens, il faut que l'architecte soit un citoyen, un être humain, sinon, il ne peut pas donner du sens. Pour former un architecte enseignant, il faut lui apprendre les choses qu'il doit savoir et sans lesquelles il ne peut pas parler, il ne peut pas faire répéter.

Rudy RICCIOTTI

...Qu'est-ce qu'on leur apprend (aux étudiants) dans les écoles d'architecture ? A être alignés sur la paranoïa protestante. The black box, la boîte, the

white cube... L'injection perpendiculaire d'un mur blanc et des sols gris...

Le corpus intellectuel des écoles d'architecture est totalement aligné sur un certain nombre d'impérialismes culturels qui parlent notamment d'une nécessité qui serait de fabriquer un déficit de récit comme si c'était une conscience, comme si c'était une marque d'élégance.

Le minimalisme ça nous a bien dézingués, ça permet au fainéant de croire qu'il fait de l'architecture. Dans les écoles d'architecture, on te dit fais un truc, c'est minimal ; tu dis « c'est minimal », tu as tout dit, non, on ne t'a rien dit. Tu as mis en place un processus de désertification du récit architectural, voilà ce que tu as fait et à l'arrivée, c'est ce que ça produit. Après, on me dit, ce n'est pas minimal, c'est conceptuel et conceptuel, c'est l'étape la plus niaise. Dans ces conditions, comment veux-tu ? Tu prends un mec qui te dit, je suis minimal, conceptuel, cycliste, non fumeur et de gauche, il fait un carton avec les promoteurs puisqu'il va dire moi, je suis pour la plus extrême des pauvretés. Il y

a des architectes qui ont cette chance de dire qu'ils sont des pacifistes et en plus, de dire qu'ils n'ont pas besoin de beaucoup d'argent pour construire, parce que je suis humble. Bâtard, tu es d'abord un bâtard, voilà ce que tu es, tu es en train de dézinguer le métier, c'est ça que tu es en train de faire, alors que tu devrais demander plus d'argent pour tout le monde et notamment pour les ingénieurs.

...Quant à la question des jeunes, ce n'est pas facile pour eux et ça ne l'était pas pour nous. Après tout, s'ils ne sont pas là, c'est que ça ne les intéresse pas, ça ne les intéresse pas la condition politique du métier. Il n'y a que les gens qui bossent et qui ont envie de vivre de leur métier qui sont là ; ce ne sont pas les chômeurs, mais les professionnels qui sont là, les jeunes sont dans la cour et fument une clope ou boivent un coca. Ma foi, chacun choisit son destin, qu'est-ce que tu veux que je te dise ? S'ils ne veulent pas venir, qu'ils ne viennent pas, qu'ils restent à fumer la clope, à rouler la cigarette, à fumer un pétard, à faire un rail ce soir à l'apéro...

Henri CIRIANI

L'architecte est un miracle, c'est quelqu'un qui se lève le matin pour améliorer le monde, c'est un fou furieux et s'il travaille la nuit, c'est parce que personne ne lui dit « non »...

Ces entretiens sont super sympathiques, mais si les architectes ne prennent rien en main, ils n'auront aucune chance d'être à nouveau innovants. Pour y parvenir, ils doivent être sincères, droits, avoir une opinion, passer leur vie à penser et à demander pardon à ceux qu'ils n'ont pas écouté. L'architecte doit penser tout le temps, il doit prévoir, il est préoccupé par le monde et lorsque ce qu'il prévoit fonctionne, on dit qu'il anticipe.

Reste à savoir si cet architecte là existe encore ou s'il peut exister, ou encore si ce monde robotique l'a déjà écrasé ?



Jean Nouvel, Henri Ciriani, © Melisa Leoni, Juliette Chenais de Bussher.

Jean NOUVEL

En fait, je voulais surtout parler (pour une fois que je parle au Syndicat de l'Architecture en tant qu'ancien fondateur, j'ai quand même une certaine émotion à être là) des grands enjeux, de l'évolution de l'architecture en tant que telle, de ce qui s'est passé en près de 40 ans. On a beaucoup de choses à dire quand même.

Je ne suis pas d'un optimisme fabuleux, mais je suis quelqu'un qui aime mettre les choses sur la table. Je suis quelqu'un qui aime parler des choses ; je crois que l'architecte est à un carrefour depuis lequel il voit beaucoup de choses et je crois que c'est la dernière place où il faut se taire. Avec ce qu'on voit, on a en main un certain nombre de paramètres et les moyens de comprendre que beaucoup de personnes n'ont pas.

Lorsqu'on a créé ce Syndicat de l'Architecture avec des tas de gens dont certains ont disparu malheureusement, ce qu'on a mis en avant, c'est que la meilleure façon de défendre les architectes, c'est de défendre l'architecture elle-même et ce qui s'est passé en 40 ans, c'est la perte de pouvoir énor-

me de l'architecte. Comme point de départ, un architecte était quelqu'un à qui on faisait appel et qui avait la responsabilité, en général, du choix des entreprises, qui connaissait les budgets, qui était en discussion avec l'administration avec un réel pouvoir et auquel le client reconnaissait un véritable pouvoir.

Petit à petit, ça s'est délité et on est arrivé à des extrêmes absolument affolants et finalement, l'architecte est devenu une sorte de prolétaire et l'acte architectural est réduit à sa plus simple expression.

Rudy RICCIOTTI

Tout à l'heure, j'ai démarré très maladroitement en disant que j'avais de moins en moins de plaisir à faire mon métier ; si je dis ça, je me mets à la place des jeunes qui peuvent dire « putain, lui, il est gavé, il a des commandes d'enfer, etc. » Ce que je voudrais leur dire, c'est que ces commandes d'enfer n'en n'étaient pas à l'origine, mais pour que ce soit une réponse d'enfer, je vis l'enfer... Et on le vit collectivement cet enfer, il n'y a pas que moi.

② La ville, sa transformation incontrôlée

L'Architecture doit être épanouissement pour ceux qui la vivent. Mais pour cela il faut mettre en place partout un véritable « atelier » de réflexion sur le devenir de l'aménagement des espaces de vie, regroupant associations d'habitants, élus, maîtres d'ouvrage, ingénieurs, paysagistes, artistes, designers, philosophes... et bien sûr architectes. Face à la désertification de certains centres urbains ou à la gentrification d'autres, il faut avec ces ateliers favoriser l'éclosion de projets urbains équilibrés spatialement, socialement, fonctionnellement et économiquement.

Les villes ne peuvent pas croître à l'infini, il faut leur dessiner des limites et travailler sur leur transformation interne permanente.

L'Architecture va du plus grand, le territoire, au plus intime de l'espace habité...

Sylvie ROBERT

Plus aujourd'hui qu'hier, il y a la nécessité de travailler sur la fabrication de la ville. La question qui est posée depuis quelques années... Comment continuer à fabriquer de la ville, surtout pour qu'elle continue à se transformer et non pas à s'arrêter ? Il faut qu'il y ait du mouvement et dans bon nombre de centres villes, le mouvement n'est plus à l'œuvre. Comment continuer à fabriquer de la ville tout en étant, à la fois attentif à la nécessité d'étendre parce que les mobilités sont différentes, parce que les usages se transforment et parce qu'à un moment, il y

a des enjeux qui se posent et comment résoudre cette asymétrie entre ceux qui conçoivent et ceux qui habitent et qui pratiquent ?...

...Je trouve que l'on est à un moment extrêmement intéressant où la question de l'architecture est plus dans l'espace public ou dans l'espace du politique et c'est très bien. Peut-être est-ce la loi, est-ce la stratégie nationale, le travail de Patrick BLOCHE, en tout cas, c'est heureux et je m'en félicite et en même temps, à côté, il y a des responsabilités énormes, des transformations et des mouvements qui doivent être à l'œuvre et qui doivent être partagés par tous, les architectes, les élus, mais aussi, l'ensemble de nos concitoyens.

Jean NOUVEL

A quel rythme développe-on la ville ? Tous les choix d'ordre sensible ont été totalement gommés, ignorés. Or, l'architecture est un art et cet art doit s'appliquer à l'échelle urbaine aussi. Pendant très longtemps, il y a eu une ambiguïté de la ville qui a continué à se développer par adjonctions successives de choses totalement incohérentes et des îlots complètement autonomes, complètement autistes. Avant, la ville avait une structure telle qu'on continuait les rues, on était dans une logique de morphologie... Ce qui fait que ces problèmes ne se posaient pas comme ça...

Il y a quelques décennies, on disait que la politique c'était l'organisation de la cité et j'ai rappelé que si on se promène aujourd'hui dans le monde, on voit que ces cités sont dans un état qui ne donne pas une haute idée de la politique si la politique c'est ça...

Ce que je conseille, c'est de stopper le développement urbain, pas quantitativement et programmatiquement, car on continuera toujours à construire quelque chose, mais qu'on trace une ligne comme un chemin de ronde

autour de chaque petite figure qui est dessinée par chaque grande ville et que ça devienne un parc linéaire. De l'autre côté, qu'on sanctuarise toutes les terres agricoles avec du maraichage qu'on peut créer, toute une agriculture. Au plan écologique, ce serait tout bénéfique, il y aurait moins de voiries, moins de carbone

Lionel DUNET

Ce que je ressors du discours de Jean Nouvel, c'est d'une part, le dynamisme et l'ambition pour cette profession et dans le grand dessein dont on parle, il faut que des hommes politiques y adhèrent, c'est le mouvement qui fera adhérer parce que c'est aussi eux qui ont le pouvoir de décision. Dans le discours, je vois à la fois une dimension individuelle de l'architecte qui est un créateur et qui porte la responsabilité de son œuvre, mais il a aussi une dimension sociale et par là même, il doit travailler avec les autres, y compris les autres architectes pour faire la ville. La ville a à la fois besoin d'identité architecturale, mais aussi de cohérence.

Jean NOUVEL

...En fait, ce sont des ateliers qui sont liés à chaque territoire et c'est la situation qui crée à chaque fois la réponse, alors qu'actuellement, il n'y a pas de situation. On met le même système, on le plaque sur une carte et on continue.

③ Les contraintes normatives

Le permis de construire est devenu une course d'obstacles. Les demandes de pièces complémentaires sont abusives.

Les normes excessives contraignent l'invention. L'espace du logement se rabougrit alors qu'il devrait être une

des préoccupations premières. Si l'ingénieur est un partenaire indispensable dans le développement du projet, la foison imposée de « spécialistes » de tous poils génère plus de conflits qu'elle n'apporte de plus value.

La suppression des barèmes d'honoraires voulue par la commission européenne au profit d'une libre négociation de la rémunération pousse certains architectes à pratiquer un véritable « dumping » et la maîtrise d'ouvrage à négocier des taux de plus en plus bas. Les architectes n'ont plus de trésorerie.

Rudy RICCIOTTI

Le métier d'architecte n'est pas autonome, c'est malheureux, mais il faut bien s'y résoudre, c'est comme ça que ça marche. Il n'est pas autonome parce qu'on travaille avec d'autres disciplines ; ce n'est pas la peine de faire l'inventaire des disciplines, mais si possible, on essaie de travailler avec des vrais ingénieurs et pas des bureaux d'étude qui se positionnent parce qu'ils ont des contacts, du relationnel.

...Quand c'est dit, on échappe quand même à la réalité parce qu'il y a d'autres facteurs de nuisance ou d'autres facteurs de difficulté, c'est la multiplication des intervenants. Déjà dans la maîtrise d'œuvre, lorsqu'on signe un marché de maîtrise d'œuvre, on se retrouve à 10, 11, 12, tu ne sais même plus. Imagine, tu fais une réunion de chantier, il y a 12 cotraitants et puis après, c'est parti, tu as « l'assistant maître d'ouvrage » qui lui, traite avec un « développeur » qui lui, vend à un « institutionnel » qui lui, fait rentabiliser parce qu'il fait gérer par quelqu'un d'autre. Ça fait pas mal d'intermédiaires entre le destinataire et l'acte de conception et au passage, il y a les entreprises ; elles ont une légitimité puisqu'elles sont là pour construire, mais les autres ? On en arrive à une



Rudy Ricciotti, Andrea Bruno, © Melisa Leoni, Juliette Chenais de Bussher.

situation de totale schizophrénie dans laquelle chaque élément du pli de l'accordéon obéit à des logiques économiques totalement différentes...

Donc, il y a des facultés de nuisance et elles sont nombreuses, elles détruisent notre intelligence collective, notre économie collective, elles sont désorganisatrices d'une économie sociale qui est celle de notre métier.

Et puis, parmi les actes de piraterie, il y en a d'autres, ceux d'une bureaucratie, que ça vous plaise ou pas de l'entendre, une bureaucratie malfaisante, je dis bien malfaisante qui a compris qu'en fabriquant de la nuisance, elle renouvelle son territoire existentiel.

...Si vous voulez que je continue à faire l'inventaire, on peut parler aussi de la sur réglementation ou de la manière con de nos partenaires d'interpréter les codes (quel dialogue on peut avoir avec un bureau de contrôle... Ils font une rupture de ponts thermiques, moi je n'en fais jamais ; ils font une isolation par l'extérieur, je préfère me couper un doigt que de faire de l'isolation par l'extérieur (hein CIRIANI, tu es d'accord ?),

ce sont les salauds qui font de l'isolation par l'extérieur, les traîtres. Après, ils peuvent avoir de bonnes raisons, comme par exemple, s'il fait vraiment froid.

Voilà, notre travail aujourd'hui, en tout cas, le mien, c'est devenu un métier de démineur. Je vous le dis, je ne prends plus de plaisir dans mon métier (peut-être que ça ne se voit pas), je ne prends plus de plaisir dans mon métier ou j'en prends de moins en moins (1 %). Le reste du temps, je mets mon énergie dans le combat contre toutes les adversités dont je viens de parler et très curieusement, ce n'est pas le politique qui est le premier exposé en matière d'adversité, ce sont tous les interstices, tous les petits pirates que je viens de dénoncer et il faut les traquer. Imaginez devoir aller chercher des poux dans la tête, aller enlever un morpion dans les cheveux, ce n'est pas facile et ça prend du temps ; pour démagnétiser le système, c'est du boulot et ça nous use, ça nous use et ça nous fait vieillir prématurément. Voilà...

④ L'État et l'Architecture :

La loi MOP dont l'objectif était de séparer la maîtrise d'ouvrage de l'entreprise est contournée en permanence avec les PPP et autres conception-constructions. L'État en est responsable. La maîtrise d'ouvrage publique se désintéresse de la qualité de sa commande, elle délègue à des AMO sans ambition et sans scrupules. Elle ne veut plus faire de concours d'Architecture et préfère les appels d'offres déguisés quand elle n'achète pas en VEFA des logements sociaux réalisés par des promoteurs privés.

En même temps l'État ne joue pas suffisamment son rôle de contrôle dans le domaine de la définition du droit des sols dont les élus locaux sont aujourd'hui les responsables. Ces élus locaux subissent de lourdes pressions locales quand il s'agit d'urbanisme et il est certain qu'ils préféreraient souvent que l'état s'engage un peu plus en rappelant à l'ordre ceux qui ont une lecture incomplète de l'intérêt général.

Patrick COLOMBIER

Nous avons apprécié les lois de décentralisation. Ceci dit, les élus ne sont pas tous le maire de Rennes qui avait une volonté politique urbaine farouche qu'il a tenue tout au long. Je ne voudrais pas qu'on glorifie trop des exemples magnifiques parce que des exemples contraires, il y en a des milliers en France. Les PLU, tels qu'ils sont constitués aujourd'hui, sous la responsabilité des maires, je peux vous dire qu'il y a de quoi rigoler. Le projet urbain est conditionné par autre chose qu'une logique, qu'une intelligence de l'aménagement de l'espace et

l'État a quelque chose à dire. La loi ALUR qui avait supprimé les COS, donnait un peu plus de constructibilité sur certaines parcelles. A quoi ça sert quand les élus marchent sur cette dimension de la loi ALUR qui permettait de densifier pour faire un peu plus de logements et souvent du logement social qui est obligatoire à travers cette loi

Je ne suis pas pour plus d'État, mais il faut qu'une fois de temps en temps, il y ait un coup de baguette qui tombe et qui « non, Mr. le Maire, vous ne pouvez pas faire n'importe quoi au nom de votre campagne électorale future ». Ce n'est pas possible, il faut qu'il y ait des règles qui soient suivies ; or, aujourd'hui, les maires sont parfaitement libres de mal faire.

Jean NOUVEL

...Justement, par rapport à cela, le sens de ce que je propose actuellement, c'est que l'Etat fasse ce qu'il a à faire et que les collectivités locales fassent ce qu'elles ont à faire. Le principal problème actuellement, c'est le plan urbain. On a vu que les maires étaient faibles pour protéger leur territoire, ils sont faibles et en règle générale, ils n'y arrivent pas. On ne sait pas si c'est par simple faiblesse ou si c'est par pression personnelle, mais ils sont mal placés pour ça et ils sont sous toutes les pressions. Il faut déjà que l'Etat, lui qui a la distance, prenne la disposition essentielle de dire « attention, le territoire s'arrête là, attention, votre densité sera là sinon vous n'aurez pas le droit d'aller plus loin, tant que votre carton n'est pas épuisé, vous n'irez pas plus loin ». Si l'Etat peut dire cela, ça va et après, chaque maire est à même d'inventer sa propre solution avec son équipe, ses propres intérêts, ses propres solutions par rapport à des convictions qui sont liées à ces situations.

Rudy RICCIOTTI

Je ne suis pas demandeur de plus d'Etat, c'est une espèce de syndrome léniniste, lénifiant qui n'est pas le mien. On n'a qu'à voir comment a évolué la procédure de permis de construire, c'est délirant, c'est d'une complexité qui vient bien au-delà de ce qui est contractuellement dû. Pour un dépôt de permis de construire, on te demande un détail à l'échelle du 1/20° d'accroche d'un brise soleil sur une épine de façade rideau... Je réponds « non ». Je suis grillé et alors là, on me dit « RICCIOTTI, arrêtez de râler ». Je veux mon permis et si je ne l'obtiens pas, je me casse.

Comme je le disais tout à l'heure, on est dans une espèce d'hypertrophie bureaucratique qui ne crée pas d'intelligence (je suis désolé, ce n'est pas très optimiste)... Qui ne crée pas d'intelligence, mais une nouvelle complexité, une nouvelle narration technique qui ne créent pas des emplois, mais participent à la destruction de l'intelligence que l'on souhaiterait partager au titre du plaisir de travailler.

De toutes les façons, je m'aperçois qu'aujourd'hui, on n'a pas un cadre, mais des tamis et pour arriver à l'acte de bâtir, quand toutes les commissions se sont succédées, tu as l'impression qu'on leur arrache une dent quand il faut signer le permis de construire. Tu as des commissions, des sous-commissions, des co-commissions, des infra-commissions, ça n'arrête pas, tu cours dans tous les sens, quand tu arrives au bout du couloir, tu redescends pour remonter et ça n'arrête pas. A chaque fois, on te terrorise, pourquoi avez-vous mis une fenêtre là ? Des trucs de fou... Et pourquoi il n'y a pas d'arbres sur le toit ? Mais c'est du béton projeté avec des bacs acier dessous ! Je veux des arbres... Des arbustes ? Des vrais... Je peux en mettre un en plastique... Non, un vrai arbre... Ils te font peur. Il y a des tamis, des tamis, des tamis et cette succession de tamis qui laissent toujours passer la granulométrie la plus fine, ne retiennent que les plus gros, c'est-à-dire, les formations de l'esprit les plus grasses.

Donc, comment échapper à ce régime de terreur ? Je leur dis que je fais un projet minimaliste, conceptuel, croyez-moi sur parole. Elle n'est pas belle la vie ? En plus, tu montres que tu es complètement colonisé par la mythologie internationale, que tu es propre, que tu es économe, que tu n'es pas dans la gesticulation...

Patrick COLOMBIER :

...Le permis n'est plus obligatoirement instruit par l'État, il l'est le plus souvent par les collectivités locales...

Rudy RICCIOTTI

Tu as raison, les permis de construire ne sont plus instruits par l'État, à l'époque des DDE, au moins, ça marchait bien, c'était binaire, juste ou faux ; tu avais l'architecte conseil qui faisait régner la terreur, mais il le faisait dans l'intérêt de la discipline. Je n'ai jamais eu à me plaindre d'un architecte conseil. Effectivement, le mot « État » n'est pas correct, mais il y a un empire vaudou qui vit sur la bête comme des mignons... Vous avez vu ce que sont les pièces complémentaires aujourd'hui ? Des pages, des pages et des pages, tu ne sais même plus ce qu'on te demande, tu ne comprends pas, c'est du Raymond DEVOS. C'est sûr, il faut rester optimiste, mais on est assez con pour continuer à l'aimer, ce métier.

5 La Commande D'Architecture

La commande publique ne permet plus l'ouverture à la majorité des architectes et en particulier aux plus jeunes, alors que les concours ne doivent pas servir à distribuer cette commande aux « spécialistes » ou aux agences les mieux dotées,

mais à faire émerger des solutions nouvelles.

Les règles édictées par la commission européenne concernant l'anonymat dans les concours sont elles justifiées ?

Les seuils retenus par Bruxelles et traduits en France dans le code des marchés publics interdisent de faire des concours ouverts. Le centre Pompidou, la grande bibliothèque, l'arche de la défense ne pourraient plus se faire aujourd'hui selon les procédures UIA-UNESCO !

Noël DOMINGUEZ

Troisième prix du concours UIA-UNESCO pour le centre culturel de Bamiyan en Afghanistan

Avant de parler de ce concours en Afghanistan, je voulais exhumer un souvenir du temps où j'étais étudiant et où il nous était dit que la voie royale serait la commande publique. Une fois le diplôme passé, la commande qui nous a mis le pied à l'étrier, qui nous fait vivre et qui nous apporte de très beaux projets enthousiasmants avec pour le coup, un rapport très direct avec les personnes ; quelque chose de sincère, d'authentique et avec assez peu de circonvolutions, ce qui d'ailleurs, tel que tu le décris, donne assez peu envie de passer de l'autre côté. C'est cette commande privée qui nous a mis le pied à l'étrier et qui, d'une certaine façon, finance nos folies, nos danseuses publiques, c'est-à-dire, nos tentatives d'accéder à des commandes publiques.

Le concours pour l'Afghanistan, au-delà du fait que c'est un sujet sublime,

© Melisa Leoni, Juliette Chenais de Bussher.





© Melisa Leoni, Juliette Chenais de Bussher.

cette volonté de l'UNESCO d'installer là des archéologues pour reconstituer les bouddhas dans un site sur la pente, en limite de ville. Dans ce projet, il y avait tout pour faire rêver quand on est étudiant et après. Mais la première chose qui nous a poussés à participer à ce concours, c'est qu'on pouvait le faire, on ne nous demandait pas de chiffre d'affaires particulier, de références particulières et puis, nous n'avions pas dessiné un équipement depuis le diplôme.

Je ne veux pas être ici en tant que jeune, plus trop jeune d'ailleurs, un peu misérable de service, on a une commande qui nous plaît et qui est très belle, mais là, c'était un changement d'échelle et effectivement, un changement de maître d'ouvrage plus institutionnel et qui pouvait éventuellement être un tremplin. On était 1 200 concurrents et c'était avant tout une façon de s'inventer une commande d'une échelle un peu différente de ce à quoi on accède habituellement.

Jean NOUVEL

Je réfléchissais par rapport à ce qui s'est dit et j'ai l'impression quand même que quelque chose n'est pas bon dans le principe de l'architecture secrète et dans le principe aussi de l'expression autour de l'architecture. D'abord, j'en veux beaucoup à la directive européenne, moi qui suis un grand européen, qui oblige à présenter les concours de façon anonyme, ce que je trouve absolument terrible. Les concours devraient être montrés, mis en avant, un concours c'est jouissif, tout le monde doit pouvoir le comprendre ; s'il y a des ateliers, c'est parce que c'est un lieu où on va par plaisir et c'est ce plaisir qu'il faut retrouver. Ce n'est pas une chose abstraite. S'il n'y a que des coefficients, ils ne viendront jamais. S'ils ne voient pas des images qui sont une partie de leurs rêves, ils viendront encore moins. C'est bien de rentrer dans une nouvelle ère où l'évolution de la ville se fait dans la ville et c'est le projet qui fait la règle

et non la règle qui domine sur le projet. On est dans un processus qui change, on connaît le territoire et on n'a pas besoin de se cadenasser pour se protéger dont on ne sait qui puisqu'on ne sait pas faire pire. On peut dire que le risque est encore limité.

C'est une façon de plaider pour l'hédonisme architectural, c'est une façon de plaider pour l'art qui intègre, et le paysage et l'écologie et le mode de vie et le paysage urbain autant que le paysage vert... Toutes ces choses là passionnent les gens, donc, si on les montre bien, s'il y a des lieux où ça se passe, ils viendront. Si on reste dans le cadre de cette architecture secrète et de ces principes secrets de fabrication de la ville, on restera dans la situation où on est....

Andrea BRUNO

Aujourd'hui, il n'y a plus de prince, il n'y a plus de roi, les princes contemporains sont des gens qui n'ont plus l'esprit de l'éternité, ils n'ont pas d'ambition, ils doivent discuter avec toutes les choses de la démocratie et le résultat de beaucoup de travail, ce sont des compromis avec des options différentes.

Je pense que le profil de l'architecte, c'est d'être le conseiller du prince, il devrait même être lui-même le prince qui décide des choses qui doivent être faites...

...Aujourd'hui, l'anonymat est une grande bêtise parce que c'est contre l'intérêt du maître d'ouvrage. Quand le roi d'Italie a appelé l'architecte Filippo JUVARRA de Sicile pour faire le château de Rivoli, il a appelé l'homme avec qui il avait la possibilité de discuter et de faire des choses.

Jacques LECCIA

La spécialisation de la discipline : je suis un architecte généraliste et je pense que c'est leur fin pour plusieurs raisons. On n'est pas les seuls, dans les hôpitaux publics d'une ville de région,

aujourd'hui, c'est 83 spécialistes. En architecture, on a un petit peu le même problème aujourd'hui pour plusieurs raisons. Il y a une spécialisation technique (même chez les ingénieurs, il y a une sectorisation à outrance) et l'architecte généraliste est amené à disparaître. Par ailleurs, dans la commande publique, on ne sait que retenir « compétences, références, moyens », ce qui fait qu'un jeune qui essaie de répondre, a des difficultés.

6 Quel avenir pour les architectes ?

Enseignement, pratique de la profession, contraintes multiples, les architectes s'interrogent sur leur devenir. Convaincre les responsables politiques de faire confiance aux architectes pour veiller aux développements urbains, à la restructuration permanente des villes. S'investir dans la réhabilitation/reconversion du bâti existant. Contribuer à une recherche permanente sur de nouveaux modes d'habiter. Expliquer pour convaincre... tout un programme !

Henri CIRIANI

Pour moi, un architecte est essentiellement quelqu'un qui transforme et pour transformer, il faut avoir de l'appétit et pour développer cet appétit, il faut raconter de belles histoires et amener les gens à voir l'architecture en ayant de la chair de poule. Celui qui n'a pas la chair de poule, il peut changer de métier.

...Passer un trimestre par an en Amérique du Sud, avec des activités très importantes, fait que j'ai pris conscience d'une chose que je suis obligé de dire. Quand on est en Amérique du Sud, on

a l'impression que l'Europe c'est déjà fini, donc, la notion de transformer et d'améliorer l'existant est la seule voie. L'idée d'une architecture nouvelle est à exclure si ce n'est pas dans l'existant. Il faut apprendre une nouvelle manière de transformer l'existant et c'est nouveau. L'Europe est faite et la France est un jardin.

Amina SELLALI

...Il faut aussi se dire que le monde évoluant, il faut sensibiliser et former les étudiants aux problématiques contemporaines. Les architectes font du neuf, mais une grande partie de leur activité consiste à transformer les lieux, à réhabiliter des lieux prestigieux certes, mais aussi des lieux ordinaires. Former les étudiants à ces nouvelles pratiques architecturales, c'est l'un des objectifs. Le monde s'urbanise de façon intense (3 milliards d'urbains) et même si ailleurs, l'architecture se passe également sans architecte, l'architecte a un rôle à jouer ; c'est aussi l'un des champs qu'il faut explorer dans une école d'architecture. Il faut s'ouvrir à des problématiques autres qui doivent se diffuser dans les établissements.

Jean NOUVEL

...En plus, l'évolution économique a fait que les grands acteurs économiques sont devenus promoteurs, entrepreneurs et ce sont eux qui sont nos maîtres d'ouvrage. On a vu ça à travers les PPP et les contrats globaux et c'est incroyable, ce sont les entrepreneurs qui donnent les ordres aux architectes et qui disent que finalement, cette fenêtre ne sera pas en accordéon, mais qu'elle sera coulissante... Des tas de choses qui sont de l'ordre de l'architecture. Il appartient à la dignité de notre métier de ne pas accepter ça. Il faut se battre contre ça. Il faut se battre pour reconquérir le droit d'architecturer et dire que l'architecture commence à cette grande échelle et finit à l'intérieur et c'est l'autre bataille.

Sylvie ROBERT

...On voit dans les villes des patrimoines absolument remarquables qui se libèrent, parfois pour des raisons économiques, des services de l'Etat, comme l'armée, la santé, la justice. Des patrimoines, qui à une époque, ont été utilisés pendant longtemps et qui sont souvent propriété municipale. Dans toutes les villes, il y en a partout. Ces bâtiments sont souvent au cœur des villes, c'est-à-dire, au cœur d'une stratégie urbaine d'aménagement extrêmement importante.

Ma question est la suivante : au-delà des choix politiques de confier ces bâtiments à du privé, quand on garde le choix d'en faire un équipement public, comment est-ce qu'on travaille cet objet là ? La question de l'objet architectural en tant que patrimoine légué est très importante, très puissante dans l'imaginaire d'une ville ; comment faire en sorte de travailler à une appropriation progressive d'un changement d'usage de ces patrimoines remarquables

Andrea BRUNO

...Quant à la façon de faire de l'architecture, c'est de bâtir sur du bâti, il faut faire des projets sur l'existant et c'est l'avenir de l'architecte. Tout le monde construit, il existe des millions de m² et de m³ de bâtiments inutilisés et les gratte-ciels continuent d'être construits. A partir d'exemples, il faut convaincre les architectes d'aujourd'hui qu'ils doivent s'appliquer à la connaissance ; l'architecte doit marcher, regarder, mesurer, faire des propositions nouvelles authentiques.

C'est quoi l'international pour un architecte ?

Il est vrai que par les temps qui courent, l'architecte français a tendance à se dire qu'il est plus urgent pour lui d'essayer de trouver un boulot, et s'il en trouve d'être rémunéré correctement pour le travail qu'on lui demande, que de savoir s'il est si important de se préoccuper de ce qui se passe au delà de nos frontières !

Alors, je vais essayer d'expliquer en quoi regarder ailleurs est important.

La Culture

L'architecte reçoit, ou non (*Le Corbusier ou Tadao Ando n'ont appris dans aucune école*), une formation qui doit le conduire à concevoir et à bâtir des lieux qui soient beaux, fonctionnels, épanouissants pour ceux qui vont y vivre comme pour ceux qui les côtoient. Il pourra y parvenir s'il s'est instruit lui même des cultures étrangères à la sienne, en voyageant, en compulsant des revues, ou pour les jeunes en participant au programme ERASMUS.

On est sorti du moyen âge au XVI^e siècle en allant regarder ce qui se faisait en Italie et ailleurs en Europe... Ce regard sur l'ailleurs est essentiel.

La pratique

Les pratiques de l'architecture sont elles mêmes conditionnées par ce qui se passe ailleurs, tant au niveau des outils de la conception que des normes et des règles qui modifient sensiblement nos comportements. L'informatique n'a pas été inventée chez nous mais en Amérique et sans que l'on s'en rende compte, les nouveaux outils qui s'imposent aujourd'hui à nous comme le

BIM nous viennent également d'outre atlantique. Qu'on le veuille ou non, plus ou moins insidieusement, ces outils véhiculent avec eux de nouveaux modes opératoires voire de pensée.

Les structures internationales

L'International est à nos portes. A Bruxelles avec la commission européenne qui génère les règles et les normes qui s'imposent ensuite à nous à travers leur transcription en droit français. C'est la même commission qui dialogue avec les Etats Unis et le Canada sur les accords de libre échange qui nous concernent aussi. C'est elle encore qui interdit les barèmes sans se soucier de savoir à quelle sauce les maîtres d'ouvrage traitent nos contrats. C'est toujours elle qui a fixé les seuils des concours d'architecture, et leur application en droit français en a remis une couche en inventant les procédures adaptées...

Que les représentants des architectes français participent aux travaux du Conseil des Architectes d'Europe (CAE) semble parfaitement justifié.

L'UIA

Et le reste du monde ?

Au delà des frontières de l'Europe, une organisation d'architectes existe qui s'appelle l'Union Internationale des Architectes (UIA), créée par des français en 1948 et qui regroupe aujourd'hui plus d'un million d'architectes dans plus de 130 pays. La tendance de certains responsables français à affirmer que cela ne sert à rien, sinon à faire voyager des architectes élus du Conseil pour l'International des Architectes Français (CIAF) est un peu légère.

En effet, l'UIA existe pour promouvoir les valeurs humanistes de l'architecture, pour échanger sur les meilleures pratiques possibles des architectes à travers le monde et le CIAF, depuis sa création en 2001 n'a jamais cessé de contribuer à véhiculer ces valeurs.

Depuis Tokyo en 2011, il aura su, lors des congrès successifs apporter sa marque pour la défense de ces ambitions en organisant des débats dans le cadre d'un stand attractif fréquenté par des visiteurs de tous horizons.

Pour intéresser les futurs architectes, il a depuis six ans fait appel aux étudiants pour qu'ils soient les concepteurs du lieu et du contenu de la représentation de la France.

Il apparaît aux yeux des autres pays que cette dynamique de la France est remarquable. Beaucoup s'interrogent cependant sur notre situation actuelle, percevant des conflits latents entre nos propres organisations et espèrent nous voir non seulement rester actifs au sein de l'UIA mais aussi moteurs de sa réorganisation indispensable.

Dynamique aussi, et soutenue par le CIAF, la FMJA (Fédération Mondiale des Jeunes Architectes) organise des ateliers de travail sur des projets urbains avec des architectes venant de tous les pays du monde. Le travail s'y passe en petits groupes composés d'architectes de différents pays. Un jury vient prendre connaissance des travaux et encourage les participants à garder le contact.



Humanis

Protéger c'est s'engager

Retraite
Prévoyance
Santé
Épargne
Dépendance

VOTRE ÉPARGNE SALARIALE EST PORTEUSE D'AVENIR

1,7 TONNE
DE CO₂ ÉVITÉE PAR MILLIER
D'EUROS ÉPARGNÉ

Qui a dit que l'épargne salariale ne pouvait pas servir de grands projets ?

Parce qu'épargner c'est préparer l'avenir, Humanis propose aux entreprises des solutions d'épargne salariale qui participent à la transition écologique et à la réduction de l'empreinte carbone, favorisent l'économie locale par des investissements en région et financent des initiatives solidaires en faveur de l'emploi.

humanis.com

Bulletin d'adhésion

à remplir et à adresser au Syndicat de l'Architecture : 24-26 rue des Prairies 75020 Paris

Je soussigné,

Nom

Prénom

Date et lieu de naissance : le/...../..... à

Adresse

Téléphones

Adresse mail

Adhère au syndicat de l'Architecture et m'engage à en respecter la Charte et la faire vivre.

Je m'engage également à verser ma cotisation annuelle déterminée selon le barème ci-dessous, et fournir les justificatifs nécessaires.

À

Signature :

Barème cotisation annuelle :Employeurs et Libéraux : 160 € Employeurs et Libéraux avec moins de cinq ans d'installation : 50 € Honoraires Retraités actifs : 30 €

A réception de votre chèque nous vous retournerons un justificatif de paiement ainsi que votre carte d'adhérent pour l'année en cours.

Le monde des affaires

Bien sûr il y a d'autres dimensions au cadre international de notre profession comme le commerce, l'exportation de nos savoir-faire et le rêve de certains d'avoir quelque gros contrat en Chine ou ailleurs !

Et puis il y a le MIPIM et l'AFEX. Bien sûr, dans l'export, il n'y a pas que l'argent, et l'on peut espérer aussi que les architectes français qui travaillent au loin colportent la part de savoir qui nous est propre...

Conclusion

S'il est vrai que les membres du conseil du CIAF consacrent du temps et de l'énergie à préparer la représentation de la France dans un congrès de l'UIA, il est audacieux de laisser entendre qu'ils ne font que cela !

L'UIA se trouvant devant des difficultés financières certaines, le CIAF a travaillé sur le sujet pour produire des motions qui ont été présentées à l'Assemblée Générale de Séoul. Il ne s'agit pas simplement de trouver remède aux problèmes financiers, mais de proposer des réformes de structure qui devraient permettre à l'UIA de retrouver tout son sens.

Certains d'entre nous s'investissent régulièrement dans des groupes de travail ou des commission de l'UIA, d'autres vont représenter la France dans des concours internationaux. Ils y consacrent gracieusement leur temps et leur énergie. Il n'est pas certain que les détracteurs actuels du CIAF seraient en capacité d'en faire autant.

Patrick Colombier

REPRÉSENTATIVITÉ 2017**pas de quoi pavoiser****LE DIALOGUE SOCIAL**

Une déjà longue histoire. Depuis 20 ans, au travers de nombreux textes, le législateur tente de redynamiser un dialogue social quelque peu figé dans des positions ou des postures acquises au lendemain de la Libération. S'il faut défendre les principes du Conseil National de la Résistance en matière sociale, il devenait urgent de les adapter car le paysage social de notre pays a bien changé depuis 1945. Le constat de la faiblesse des organisations syndicales et professionnelles et de leur représentativité contestée a incité les pouvoirs publics à réformer les règles du dialogue social pour tenter de relégitimer les partenaires sociaux.

Une première étape a été franchie avec la loi du 4 mai 2004, relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social. Celle-ci renforce le principe majoritaire, selon lequel une convention ou un accord collectif, pour être valable, doit être signé par des organisations syndicales représentatives de la majorité des salariés concernés. Par cette loi, l'Etat s'engageait en outre à donner la priorité à la négociation collective pour toute réforme législative touchant au droit du travail. Mais ce sont la loi du 31 janvier 2007 de modernisation du dialogue social, puis celle du 20 août 2008 sur la démocratie syndicale qui engagent une réelle réforme du dialogue social.

La réforme du dialogue social

La loi du 31 janvier 2007 de modernisation du dialogue social instaure de nouvelles procédures de dialogue social préalables à une négociation collective au niveau national et interprofessionnel.

Par ailleurs, la loi étend le champ des compétences de la Commission nationale de la négociation collective (CNNC) au-delà du domaine de la convention collective, aux relations individuelles du travail (notamment au contrat de travail).

La loi du 14 juin 2013 sur la sécurisation de l'emploi comporte une série de dispositions pour améliorer l'information et la consultation des institutions représentatives du personnel et favoriser ainsi la qualité du dialogue social dans l'entreprise. Elle prévoit de leur donner un accès permanent à une base de données regroupant l'information stratégique de l'entreprise dans les domaines économiques et sociaux. D'autres mesures sont prévues, comme, par exemple, la mise en place d'une nouvelle consultation périodique du comité d'entreprise portant sur les orientations stratégiques de l'entreprise.

La réforme de la représentativité syndicale

Reposant sur la loi du 11 février 1950, qui détermine les critères de représentativité des syndicats pour signer un accord collectif, et l'arrêté du 31 mars 1966, qui établit une liste de cinq confédérations syndicales bénéficiant d'une **présomption irrefragable de représentativité** (que nul ne peut juridiquement contester), les critères légaux de la représentativité sont jugés largement obsolètes (effectifs, indépendance, existence de cotisations, expérience, ancienneté et attitude patriotique pendant l'Occupation).

Première mise en œuvre de la loi du 31 janvier 2007, le **document d'orientation sur la démocratie sociale**, transmis le 18 juin 2007 aux partenaires sociaux, marque le début des négociations sur le thème de la représentativité. Avec l'« **Agenda social** », fixé par le président de la République en décembre 2007, ces négociations sur la représentativité s'élargissent aux conditions de validité des accords, au financement des organisations syndicales et aux conditions de travail. La négociation sur la base de ce document d'orientation aboutit à une position commune le 9 avril 2008 sur la représentativité, signée par la CFDT, la CGT, le MEDEF et la CGPME, la CGT-FO et la CFTC ayant fait connaître leur opposition à ce document.

Élaborée à partir de la **position commune**, la loi du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie syndicale vise, dans sa première partie, à renforcer la légitimité des partenaires sociaux et partant celle des accords collectifs.

La loi met fin à la présomption irrefragable de représentativité des organisations syndicales. Celle-ci sera reconnue sur la base de critères cumulatifs dont l'ensemble sera apprécié de manière globale, leur pondération pouvant varier, selon les situations et les niveaux, en fonction de leur importance relative. Ces critères sont les effectifs d'adhérents et les cotisations, la transparence financière, l'indépendance, le respect

des valeurs républicaines, l'influence caractérisée par l'activité, l'expérience et l'implantation géographique et professionnelle, une ancienneté minimale de deux ans et l'**audience électorale**. Cette dernière se mesure sur la base des élections professionnelles qui auront lieu tous les quatre ans à compter du 1er janvier 2009 : le seuil de représentativité est fixé à 10% des voix dans les entreprises, à 8% au niveau de la branche professionnelle. Au niveau interprofessionnel seront reconnues représentatives les organisations ayant obtenu 8% des suffrages au niveau national, si elles ont aussi été reconnues représentatives au niveau des branches, à la fois dans des branches de l'industrie, de la construction, des services et du commerce. Les résultats des élections professionnelles seront consolidés au fur et à mesure par le ministère du travail pour parvenir, en 2013, à une nouvelle liste des organisations représentatives.

Concrétisant la mise en œuvre du **principe majoritaire**, initié par la loi du 4 mai 2004, la loi prévoit que, pour être valable, un **accord collectif** devra avoir été signé par des organisations syndicales représentant au moins 30% des suffrages exprimés au premier tour des dernières élections des représentants du personnel et ne pourra s'appliquer que s'il n'y a pas d'opposition émanant d'organisations ayant recueilli au moins 50% des suffrages.

La loi institue de nouvelles règles de **transparence des comptes** des organisations syndicales ou d'employeurs ainsi que l'élargissement du champ du dialogue social (négociation avec des élus du personnel ou des salariés dans les entreprises de moins de 200 salariés). Désormais, les organisations syndicales et professionnelles sont tenues d'établir leurs comptes et d'en assurer la publicité à partir de l'exercice comptable 2009 et dans les conditions fixées par le décret du 28 décembre 2009.

La **loi du 15 octobre 2010** complétant les dispositions relatives à la démocratie sociale issues de la loi du 20 août 2008 prévoit que, pour mesurer l'audience

des organisations syndicales dans les très petites entreprises (de moins de 11 salariés, hors activités agricoles), un scrutin sera organisé au niveau régional tous les quatre ans. Il prolonge la durée du mandat actuel des conseillers prud'homaux (de deux ans au maximum) afin d'éviter notamment que les nouvelles élections ne coïncident avec la période de mise en œuvre de la réforme de la représentativité syndicale, fin 2013.

Par arrêté du 30 mai 2013, le ministre du Travail a établi la liste des cinq organisations syndicales représentatives. Il s'agit de la Confédération générale du travail (CGT), la Confédération française démocratique du travail (CFDT), la Confédération générale du travail-Force ouvrière (CGT-FO), la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres (CFE-CGC), la Confédération française

des travailleurs chrétiens (CFTC). Les résultats de la mesure d'audience ont été présentés au Conseil du dialogue social le 29 mars 2013. Ils proviennent de l'agrégation des scores syndicaux aux élections professionnelles dans les entreprises de plus de 10 salariés entre 2009 et 2012, aux scrutins spécifiques aux très petites entreprises de décembre 2012 et aux chambres d'agriculture de janvier 2013. La liste doit rester valable jusqu'en 2017.

La question de la **représentativité patronale** a été posée lors de la Conférence sociale de 2013. Le rapport de Jean-Denis Combrexelle, remis au ministre du Travail le 23 octobre 2013, propose de reprendre, pour le patronat, la plupart des critères de la représentativité syndicale : ancienneté de 2 ans, respect des valeurs républicaines, indépendance, transparence financière, influence. Afin de mesurer l'audience

des organisations, le rapport propose de retenir le nombre des adhésions (nombre d'entreprises adhérentes). La loi du 5 mars 2014 sur la formation professionnelle et la démocratie sociale reprend ces propositions. La loi établit, en outre, des règles propres à chaque niveau de négociation et résout, en particulier, le problème des adhésions multiples aux organisations nationales et interprofessionnelles, en posant un principe de liberté dans la pondération des voix, moyennant un pourcentage de répartition minimal.

Voilà pour les principes qui en soi sont parfaitement louables, mais le passage de la théorie à la pratique est plus contestable. On reste dans l'entre-soi des organisations dominantes.

Il y a une dissymétrie de forme entre les collèges salariés et employeurs. En effet, si le principe majoritaire évoqué plus haut est déterminé par un processus

ORGANISATIONS	RÉSULTAT DE LA MESURE D'AUDIENCE Collège employeur						Représentativité réelle		
	Nb d'entreprises	Nb d'entreprises avec salariés	Nb d'entreprises individuelles	Nb de salariés	Audience entreprises adhérentes aux OP	Audience Salariés des entreprises adhérentes aux OP	Audience entreprises dans le champs conventionnel	Audience en % du nb d'inscrit à l'ordre	Audience / salariés dans la branche
Syndarch	389	215	174	1711	25,33 %	30,77 %	2 %	1 %	4 %
UNSF	1147	671	476	3845	74,67 %	69,23 %	7 %	4 %	9 %
Totaux	1536	886	650	5560	100,00 %	100,00 %	9 %	5 %	13 %

Chiffres de la branche en 2013

Nombre d'entreprises	9122
Nombre de salariés	43296
Nombre d'inscrit à l'ordre	29831

ORGANISATIONS	RÉSULTAT DE LA MESURE D'AUDIENCE Collège salariés								
	Synatpau CFDT	UNSA	CGT	FO	CFE-CGC	CFTC	SOLIDAIRES	Autres listés	TOTAUX
Résultats électoraux	1285	673	579	260	39	234	143	39	2836
Représentativité officielle BRANCHE	41,77 %	22,74 %	19,44 %	9,80 %	6,24 %				100,00 %
Représentativité RÉELLE	2,97 %	1,55 %	1,34 %	0,60 %	0,09 %	0,54 %	0,33 %	0,09 %	6,55 %
Nombre de votants	3252 soit 7,51 %								

électoral pour les organisations de salariés il repose sur un système déclaratif parfaitement opaque pour les organisations patronales. Ainsi, si la Direction Générale du Travail (DGT) est à même de contrôler les résultats électoraux du collège salarié, elle est parfaitement incapable de vérifier la réalité des déclarations du collège employeur dans la mesure où il instauré par un système de double filtre entre elle-même et l'organisation déclarante. En effet, une organisation soumet à un commissaire aux comptes de son choix une liste nominative d'adhérents. Ce dernier ne peut que vérifier que l'adhérent déclaré existe bien (en procédant par sondage à des contrôles sur le portail des entreprises ou sur le tableau de l'ordre pour les professions réglementées). Cette vérification réputée faite un document uniquement chiffré situant géographiquement les adhérents et le nombre

de salariés qu'ils emploient est transmis à la DGT par l'organisation. Ce CERFA est certifié par le commissaire aux comptes... Au surplus ne sont pris en compte pour répartir les critères d'audience que le total des entreprises adhérentes aux organisations déclarantes, c'est un peu comme si pour les élections de nos élus seuls les adhérents des partis pouvaient voter, c'est beau la démocratie... sociale.

Maintenant si on passe aux données chiffrées et qu'on oublie un instant les pourcentages, les résultats sont consternants...

Dans la Branche Architecture qui compte 9 122 entreprises, 43 296 salariés et 29 831 inscrits à l'ordre (Patrons Libéraux et Salariés confondus), mais qui compte aussi un nombre inconnu d'entreprises de maîtrise d'œuvre avec ou sans salariés puisque notre convention collective a été en 1994

étendue par arrêté ministériel aux Maitres d'œuvre en Bâtiment, les résultats sont éloquentes.

Pour le collège employeur seules 886 entreprises et 650 libéraux sont représentées par les deux organisations déclarées représentatives soit respectivement 9 % des entreprises et 5 % des libéraux il n'y a vraiment pas de quoi pavoiser...

Pour le collège salarié, ce n'est pas mieux, mais au moins les salariés sont consultés démocratiquement, et là, comme ailleurs, ce sont les abstentionnistes qui forment le premier syndicat de France. Sur 43 296 salariés, 3252 ont votés, soit un taux de participation de 7.51 %, décidément il n'y a pas de quoi pavoiser... (voir tableau page de gauche)

Deux Arrêtés sont parus fixant pour les quatre ans à venir la liste des organisations représentatives dans la branche

Pour le collège employeur :

Arrêté du 20 juillet 2017 fixant la liste des organisations professionnelles d'employeurs reconnues représentatives dans la convention collective nationale des entreprises d'architecture (2332)

La ministre du travail, Vu le code du travail, notamment ses articles L. 2151-1, L. 2152-1, L. 2152-6 et L. 2261-19 ; Vu le VI de l'article 29 de la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale ; Vu la présentation des résultats de l'audience au Haut Conseil du dialogue social le 26 avril 2017 ; Vu l'avis du Haut Conseil du dialogue social rendu le 28 juin 2017, Arrête :

Article 1

Sont reconnues représentatives dans la convention collective nationale des entreprises d'architecture (2332) les organisations professionnelles d'employeurs suivantes :

- Syndicat de l'architecture (Syndarch) ;
- Union nationale des syndicats français d'architectes (UNSFA).

Article 2

Dans cette branche, **pour l'opposition à l'extension des accords collectifs prévue au titre de l'article L. 2261-19**, le poids des organisations professionnelles d'employeurs reconnues représentatives est le suivant :

- Syndicat de l'architecture (Syndarch) : 30,77 % ;
- Union nationale des syndicats français d'architectes (UNSFA) : 69,23 %.

Article 3

Le directeur général du travail est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française. Fait le 20 juillet 2017.

Pour le collège salarié :

Arrêté du 20 juillet 2017 fixant la liste des organisations syndicales reconnues représentatives dans la convention collective nationale des entreprises d'architecture (n° 2332)

La ministre du travail,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 2121-1, L. 2122-5, L. 2122-7 et L. 2122-11 ;

Vu la présentation des résultats enregistrés à l'issue du cycle électoral au Haut Conseil du dialogue social le 31 mars 2017 et le 28 juin 2017 ;

Vu l'avis du Haut Conseil du dialogue social en date du 28 juin 2017, Arrête :

Article 1

Sont reconnues représentatives dans la convention collective nationale des entreprises d'architecture (n° 2332) les organisations syndicales suivantes :

- la Confédération française démocratique du travail (CFDT) ;
- l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA) ;
- la Confédération générale du travail (CGT) ;
- la Confédération générale du travail-Force ouvrière (CGT-FO) ;
- la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres (CFE-CGC).

Article 2

Dans cette branche, pour la négociation des accords collectifs en application de l'article L. 2232-6 du code du travail, le poids des organisations syndicales représentatives est le suivant :

- la Confédération française démocratique du travail (CFDT) : 41,77 % ;
- l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA) : 22,74 % ;
- la Confédération générale du travail (CGT) : 19,44 % ;
- la Confédération générale du travail-Force ouvrière (CGT-FO) : 9,80 % ;
- la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres (CFE-CGC) : 6,24 %.

Article 3 En savoir plus sur cet article...

L'arrêté du 23 juillet 2013 fixant la liste des organisations syndicales reconnues représentatives dans la convention collective nationale des entreprises d'architecture (n° 2332) est abrogé.

Article 4

Le directeur général du travail est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 20 juillet 2017. Pour la ministre et par délégation :

Le directeur général du travail, Y. Struillou

En clair :

L'Article 1 des deux arrêtés est identique il fixe la liste des organisations représentatives pour chacun des collèges. La représentativité donne un droit à siéger dans les organismes paritaires, sans préciser de répartition en nombre des mandats dans les collèges...

L'Article 2 des deux arrêtés diffère dans sa forme il fixe pour le collège employeur les droits à opposition et pour le collège salarié les droits à conclure un accord

Pour le droit d'opposition du collège Employeur le renvoi à l'article L. 2261-19 précise notamment, que Les conventions et accords conclus antérieurement au 1^{er} janvier 2018 demeurent régis, pour leur extension, par les dispositions des articles L. 2261-19 et L. 2261-25 du code du travail dans leur rédaction antérieure à l'ordonnance n° 2017-1388 du 22 septembre 2017, c'est-à-dire par exemple que pour les accords de valeur de point en cours de négociation il n'y a pas de droit à opposition.

Pour le collège salarié il renvoie à l'article L. 2232-6 Modifié par LOI n° 2010-1215 du 15 octobre 2010 – art. 5, cet article fixant à la fois les droits à conclure un accord (30 % des mandats) et à s'opposer (50 % des mandats).

En conclusion, nulle part dans ces arrêtés, il n'est question de fixer le nombre des négociateurs dans les collèges. La règle de répartition des sièges pour chaque organisation est et demeure régie par le chapitre XV de la Convention Collective sauf accord à négocier la modifiant sur ce point. Que le collège salarié par accord interne se répartisse les sièges de l'organisation (CFTC) qui a quitté la branche libre à lui. Pour le collège employeur, il n'y a aucune raison de modifier une formule juste qui fonctionne depuis 2003.

Jean-François Chenais